

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 9 AVRIL 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	33
Absents représentés	7
Absents excusés	5
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE NEUF AVRIL à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe Bouyssou, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 3 avril 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT (à partir du point B), RHOUMA, MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, M. MOKRANI (à partir du compte-rendu des débats), adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA (jusqu'au point G), Mme RODRIGO, MM. TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, PIERON, MISSLIN, M. AIT AMARA (à partir du point A), Mmes SIZORN, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON Sigrid, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. BELABBAS (jusqu'au point A),
 Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,
 M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI (à partir du compte-rendu des débats),
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
 Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
 M. LECLERCQ, conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Sandrine,
 M. CHIESA, conseiller municipal, représenté par Mme POLIAN (à partir du point H).

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, adjoint au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
 M. ALGUL, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
 M. AIT AMARA, conseiller municipal, (jusqu'au compte-rendu des débats),
 M. SEBKHI, conseiller municipal,
 M. ZAVALLONE, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY,
 Mme LE FRANC)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 22 janvier 2015.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 7 février 2015.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

A/ ADOPTE le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal.

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

B/ ARRETE les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2014 relatifs au :

- Budget principal
- Budget annexe d'assainissement
- Budget annexe du chauffage urbain
- Budget annexe de la restauration municipale
- Budget annexe de l'aide à domicile
- Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- Budget annexe du cinéma municipal le Luxy
- Budget annexe du service public d'élimination des déchets

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

C/ M. MARCHAND devient président de séance pour l'examen du compte administratif 2014 de la Ville.

(Monsieur BOUYSSOU sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

ARRETE les comptes administratifs 2014, concernant :

C1/ le budget principal

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

C2/ le budget annexe d'assainissement

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

C3/ le budget annexe du chauffage urbain

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

C4/ le budget annexe de la restauration municipale

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

C5/ le budget annexe aide à domicile

(unanimité)

C6/ le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

(unanimité)

C7/ le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
(unanimité)

C8/ le budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy
(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY,
Mme LE FRANC)

C9/ le budget annexe du service public d'élimination des déchets
(33 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY,
Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

Monsieur Bouyssou reprend la présidence de la séance.

D1/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2014 du budget principal d'un montant de 8 356 334,85 euros au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » lors du vote du budget primitif 2015.

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

D2/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2014 du budget annexe de la restauration municipale d'un montant de 2 608,72 euros au financement des dépenses d'investissement, DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé» du budget annexe de la restauration municipale 2015.

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

E1/ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2015 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2015, AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 5 053 047 euros destiné à financer le programme d'équipement 2015 retenu par le conseil municipal et APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

E2/ ADOPTE le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2015.

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

E3/ ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du chauffage urbain 2015.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY,
Mme LE FRANC)

E4/ ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY,
Mme LE FRANC)

E5/ ADOPTE le budget annexe de l'aide à domicile de l'exercice 2015 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2015.

(unanimité)

E6/ ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du centre médico-psycho pédagogique 2015.

(unanimité)

E7/ ADOPTE le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2015 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service de soins infirmiers à domicile 2015.

(unanimité)

E8/ ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2015.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

E9/ ADOPTE le budget annexe du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service public d'élimination des déchets 2015.

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

E10/ FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

DESIGNATION DES TAXES

TAUX DEFINITIVEMENT FIXE

⇒ Taxe d'habitation.....	19,59 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,75 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,66 %

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

F/ DELEGUE à Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine les pouvoirs pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limite ci-après définies :

- PRECISE que la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités,
- AUTORISE le Maire pour assurer le financement de son programme d'investissement à contracter des emprunts avec des phases de mobilisation, l'ensemble des emprunts mobilisés au cours de l'exercice ne pourra dépasser le montant voté au titre de l'exercice budgétaire 2015 (budget primitif, budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives),
- DELEGUE au Maire les pouvoirs pour mener les opérations nécessaires à la gestion de la dette dans les conditions et limites fixées ci-dessus, qu'il s'agisse d'options prévues par les contrats de prêts existants, de nouveaux contrats ou de contrats de réaménagement de dette, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

En outre, dans l'intérêt de la collectivité et dans les limites et conditions fixées ci-dessus le Maire décidera de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passera à cet effet les actes nécessaires.

- PRECISE que les délégations de compétence au Maire définies ci-dessus sont limitées à l'exercice budgétaire 2015,

- PRECISE que l'adjoint au Maire délégué par le Maire pourra exercer les pouvoirs présentement délégués au Maire par le Conseil Municipal et signer les actes correspondants. A défaut et en cas d'empêchement du Maire ou de l'adjoint, il sera fait application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales,

- et PRECISE que conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts contractés, et des opérations de gestion de dette réalisées, dans le cadre de cette délégation de compétence.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

G1/ FIXE, pour 2015, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et PRECISE que pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs triennales seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(30 voix pour, 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 7 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CHIESA, Mmes LESENS, POLIAN, M. BEAUBILLARD, Mmes PETER, ZERNER, M. ALGUL)

G2/ DECIDE de répartir la dotation départementale de 37 238 €, au titre de l'année 2014, au bénéfice des associations et groupements à caractère local.

(33 voix pour, 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes LESENS, POLIAN, PETER, M. ALGUL)

H/ CONFIRME les objectifs d'aménagement retenus pour la requalification urbaine du qt à Ivry-sur-Seine, CONFIRME le mandat donné à l'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPAORSA), aménageur de la future ZAC, visant à assurer le pilotage et la coordination des différentes actions à entreprendre pour mener à bien le projet d'ensemble et pour favoriser, dans le cadre de la gouvernance de l'EPA, le financement des différentes composantes du projet en fonction des dispositifs de financement existants ou à venir au titre du droit commun et des politiques contractuelles des partenaires, en particulier dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015/2020, PREND ACTE du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du quartier Gagarine Truillot, APPROUVE les conclusions du bilan de la concertation et les préconisations formulées pour la poursuite de la mise en œuvre du projet, EMET un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC Gagarine-Truillot et AUTORISE le Directeur Général de l'EPAORSA à transmettre le dossier de création de la ZAC à M. le Préfet, en vue de sa création, en application de l'article R.311-4 du code de l'urbanisme.

(unanimité)

1/ PREND ACTE de la désignation des membres des commissions municipales comme suit :

MOYENS : finances, moyens logistiques, personnel, TIC	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Daniel MAYET ➤ Jacqueline SPIRO ➤ Romain MARCHAND ➤ Séverine PETER ➤ Mehdy BELABBAS ➤ Pierre CHIESA ➤ Stéphane PRAT ➤ Pierre MARTINEZ ➤ Sébastien BOUILLAUD ➤ Alexandre VALLAT SIRIYOTHA
ACCES AU SAVOIR ET AUX CONNAISSANCES : culture, culture scientifique, sport, éducation, enfance, petite enfance, restauration scolaire, vacances	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Méhadée BERNARD ➤ Fabienne OUDART ➤ Ali ALGUL ➤ Fanny SIZORN ➤ Tariq AIT AMARA ➤ Nicole POLIAN ➤ Evelyne LESENS ➤ Arthur RIEDACKER ➤ Annie Paule APPOLAIRE ➤ Sandrine BERNARD
CITOYENNETE : démocratie, vie associative, solidarité internationale, quartiers, discriminations, accès aux droits, communication, prévention, affaires civiles et juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sarah MISSLIN ➤ Olivier BEAUBILLARD ➤ Séverine PETER ➤ Bozena WOJCIECHOWSKI ➤ Saïd HEFAD ➤ Sabrina SEBAIHI ➤ Josée RODRIGUO ➤ Marie ANDRIA ➤ Sigrid BAILLON ➤ Mehdy BELABBAS
SOLIDARITE : Action sociale, handicap, retraités, santé	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marie PIERON ➤ Mourad TAGZOUT ➤ Mehdi MOKRANI ➤ Patricia GAMBIASIO ➤ Saïd HEFAD ➤ Catherine VIVIEN ➤ Tariq AIT AMARA ➤ Evelyne LESENS ➤ Annie LE FRANC ➤ Sigrid BAILLON
DEVELOPPEMENT DE LA VILLE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouarda KIROUANE ➤ Mourad TAGZOUT ➤ Jacqueline SPIRO ➤ Romain MARCHAND ➤ Pierre MARTINEZ ➤ Stéphane PRAT ➤ Pierre CHIESA ➤ Régis LECLERCQ ➤ Thérèse POURRIOT ➤ Olivier BEAUBILLARD

JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fabienne OUDART ➤ Méhadée BERNARD ➤ Bahri SEBKHI ➤ Sarah MISLIN ➤ Romain ZAVALLONE ➤ Sabrina SEHAIHI ➤ Tariq AIT AMARA ➤ Atef RHOUMA ➤ Valentin AUBRY ➤ Sandrine BERNARD
-----------------	---

(affaire non sujette à une vote)

2/ PREND ACTE de la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO), comme suit :

<p style="text-align: center;"><u>Titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Séverine PETER - Daniel MAYET - Atef RHOUMA - Arthur RIEDACKER - Sébastien BOUILLAUD 	<p style="text-align: center;"><u>Suppléants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mehdi MOKRANI - Romain MARCHAND - Sabrina SEBATHI - Méhadée BERNARD - Régis LECLERCQ
---	---

(affaire non sujette à une vote)

3/ ABROGE la délibération du 29 avril 2014 procédant à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, CREE une commission communale pour l'accessibilité et PRECISE que ladite commission établira un rapport annuel sur l'état d'accessibilité de la ville, faisant toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, lequel sera présenté au Conseil Municipal, transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

(unanimité)

4/ FIXE à une somme forfaitaire de 13 720 €, le montant de l'indemnité annuelle versée au Maire pour frais de représentation et DIT que cette indemnité sera par principe versée en une seule fois et que, pour la période courante du 10 avril au 31 décembre 2015, elle sera calculée au prorata.

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

5/ DECIDE de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 50 000 € dans le cadre de l'affaire opposant un ancien agent communal à la Commune.

(33 voix pour, 6 voix contre : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ FIXE, à compter du 1er mai 2015, les tarifs hors nomenclature Sécurité Sociale des actes dentaires applicables aux patients du centre municipal de santé.

(39 voix pour et 4 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

7/ FIXE pour la saison 2015/2016 la participation financière des familles par sortie familiale.
(unanimité)

8/ ABROGE la délibération du 12 février 2015 accordant la garantie communale à Coopimmo pour le remboursement d'un montant total de 2 387 800 € qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif et **ACCORDE** la garantie communale à la SCI IVRY Lamant Coutant pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 387 800 € qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif pour la construction de 15 logements en PSLA sis 25/39 bis rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine.

(37 voix pour et 6 voix contre : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

9/ APPROUVE le dossier de modification du Plan local d'urbanisme, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et **PRECISE** que la présente délibération et le dossier de modification du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

10/ APPROUVE la cession par la Commune à SADEV94, concessionnaire de l'opération d'aménagement dénommée ZAC « Ivry-Confluences », des lots de copropriété n° 6 et 8 sis 21 rue Emile Blin, parcelle cadastrée section AS n° 115 à Ivry-sur Seine, au prix de 238 128,36 €.

(25 voix pour, 16 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mmes RODRIGO, POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HE FAD)

11/ APPROUVE le contrat de prêt à usage au profit de l'Association Diocésaine de Créteil et de l'Association « des amis de Madeleine Delbrêl » de l'ensemble immobilier situé 11 rue Raspail à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section AO n° 5, d'une superficie de 873 m² et **PRECISE** que ledit contrat de prêt à usage entrera en vigueur à compter de sa signature, et ce, pendant une durée maximale de quinze ans.

(37 voix pour et 6 abstentions : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

12/ APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale au profit de la société SADEV94 concernant les parcelles sises, 25 rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine, cadastrées section AT n° 2 et AT n° 44 pour une superficie de 218 m², afin d'éviter tout risque d'implantation illicite et d'y pratiquer temporairement du relogement.

(25 voix pour, 16 voix contre : LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mmes RODRIGO, POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HE FAD)

13/ APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale pour 2015 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine ainsi que la demande d'agrément « Animation Collective Familles » et SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toutes les démarches potentiels à l'obtention de ces subventions.

(unanimité)

14/ DECIDE d'engager la Commune dans la procédure de renouvellement du label UNICEF « Ville amie des enfants ».

(unanimité)

15/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service « Accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire Adolescents » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF'94).

(unanimité)

16/ APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle pour l'année 2015 / 2017 et son annexe à passer avec l'association « les Bergers en scène », PRECISE que pour 2015, le montant de la subvention accordée par la Ville à l'association est de 121 000 € et FIXE la participation de l'association à la restauration calculée sur la base du nombre de repas commandés.

(37 voix pour et 6 voix contre : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

17/ APPROUVE la poursuite du programme de prévention et de dépistage du cancer du sein au Centre Municipal de Santé ainsi que la convention correspondante avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne.

(unanimité)

18A/ DECIDE la création de 16 postes (1 poste d'adjoint administratif 2ème classe, 1 poste Directeur Territorial, 4 postes d'adjoint technique territorial 2ème classe, 1 poste d'agent de maîtrise, 1 poste d'animateur territorial, 1 poste d'auxiliaire de puériculture territoriale 1ère classe, 4 postes d'auxiliaire de puériculture principale 2ème classe, 1 poste d'éducateur de jeunes enfants, 1 poste de puériculteur classe normale, 1 poste d'agent social de 1ère classe) et la suppression d'1 poste d'attaché principal à compter du 1er mai 2015.

(37 voix pour et 6 voix contre : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

18B/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 44 mois d'agent social 2^{ème} classe,
- 3 mois d'auxiliaire de soins 1ère classe,
- 62 mois d'adjoint technique 2ème classe,
- 8 mois d'adjoint d'animation 2ème classe,
- 20 mois d'éducateur des activités physiques et sportives (APS) 2ème classe,
- 5 mois d'aide opérateur des activités physiques et sportives (APS).

DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 12 mois d'adjoint administratif,
- 6 mois d'auxiliaire de puériculture 1ère classe,
- 12 mois éducateurs jeunes enfants,
- 6 mois puériculteur,
- 6 mois animateur territorial,
- 6 mois adjoint d'animation.

(37 voix pour et 6 voix contre : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

19/ FIXE, pour l'année 2015 le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services.

(33 voix pour, 4 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

20/ APPROUVE la convention d'objectifs avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) pour l'année 2015 et PRECISE que la Ville verse au CASC une subvention de 318 000 € pour l'année 2015.

(37 voix pour et 6 abstentions : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

20B/ EST INFORME de la mise à disposition d'un agent auprès du comité d'activités sociale et culturelles (CASC) de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(pas de vote - information)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} février au 31 mars 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE MINUIT

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU